

Gretactuel

2^{ème} trimestre 2009 numéro 2

VAE à AUCHAN Châtillon-sur-Seine

Une démarche collective pour soutenir des projets individuels

L'implantation de l'hypermarché Auchan, créé il y a 4 ans sur la zone de l'actipôle de Châtillon-sur-Seine, a permis à l'époque de recruter une centaine de personnes aux parcours scolaires et professionnels atypiques, avec l'appui du Service Public de l'Emploi.

Suite à un accord cadre national de la Fédération du commerce de détails, Auchan Châtillon-sur-Seine a été désigné comme site pilote pour la Validation des Acquis de l'Expérience, accompagné pour cela par la Maison de l'Emploi et de la Formation de Haute Côte-d'Or (MEF).

Plusieurs réunions d'accompagnement du dispositif ont permis de coordonner les différentes phases de mise en place. Cette VAE collective, notamment la phase d'information (réunion, affichage, ...) a été faite auprès de 45 salariés a priori intéressés.

La démarche concerne les salariés du rayon « produits frais ». Quatre jeunes femmes volontaires se sont lancées dans l'aventure et ont validé individuellement leur projet auprès du Point Relais Conseil (PRC).

Les deux diplômés de l'Education nationale visés sont : le CAP employée de vente spécialisée (option produits alimentaires) et le CAP poissonnier.

Un comité de suivi où siègent les partenaires associés à cette action innovante (MEF, DDTEFP, Comité régional des certificateurs publics et le DAVA) se retrouve régulièrement pour faire le point, procéder aux réajustements nécessaires et prévoir le bilan de l'action.

Les résultats de la validation seront connus en fin d'année. Quoi qu'il en soit, les candidates sont en ce moment plongées dans la rédaction de leur livret avant le passage devant le jury.

Pour elles, comme pour l'entreprise, cette démarche qui demande un fort engagement personnel est valorisante. Elle permet de

sécuriser les parcours en professionnalisant les salariés.

Pour l'entreprise, cela permet aussi de motiver et fidéliser les salariés et d'accroître sa notoriété et son image vis-à-vis de ses clients et partenaires.

Le bilan de ce dispositif confirmera si cette action pourra être étendue aux salariés d'auter rayon.

Après le CAP, maintenant que les candidates sont lancées dans la démarche, pourquoi ne pas continuer et viser un baccalauréat.

En tout cas, un bel avenir s'offre à la VAE dans le Nord de la Côte-d'Or.

Annie Pantin

Témoignage

L'intérêt de la validation des Acquis et de l'Expérience n'est plus à démontrer. C'est un dispositif clé s'inscrivant pleinement dans la politique de sécurisation des trajectoires professionnelles.

Parmi les quatre candidates, gretactuel a rencontré Christelle Paula qui nous parle de son engagement personnel.

Christelle Paula employée au rayon charcuterie d'Auchan depuis 3 ans, a volontairement emprunté la voie de la VAE. Son savoir-faire, elle l'a développé sur le terrain, auprès de ses collègues.

Après un entretien avec sa direction, la voilà qui travaille sur le dossier préparatoire fourni par la DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis). Elle y décrit les activités qu'elle exerce au quotidien, pour mettre en relation les compétences acquises avec celles exigées par le diplôme.

Cette démarche aura pour premier effet de la doter d'une reconnaissance qu'elle pourra faire valoir aussi bien à l'interne qu'à l'externe. « Je souhaite traduire mes compétences par un diplôme, reconnu par l'équipe de direction et la clientèle » précise Christelle.

« Par ailleurs, c'est une valorisation personnelle, poursuit-elle ; je ne vise ni augmentation salariale, ni mobilité géographique (résultantes possibles, dans d'autres cas). Le CAP employé de vente spécialisée (option produits alimentaires) correspond à mon niveau de qualification. »

Et puis Christelle aime les défis. Dans trois ans, elle compte encore évoluer et préparer par cette voie un baccalauréat professionnel...
Souhaitons-lui pleine réussite dans ses projets.

Saliha Bachri